



Mémoires d'un colloque

« Du cœur... à l'ouvrage »

Les métiers de l'aide à la personne : Un continent invisible

Un événement organisé par *Les deux mémoires*, le 26 septembre 2011 à Orléans avec le soutien du Fonds social européen, la Région Centre, la DIRECCTE Centre, les délégations aux droits des femmes de la Région Centre.

Table des matières

1/ Allocutions d'accueil

p 4

- Anne-Marie Jolly, *directrice de Polytech'Orléans*
- Josiane Maisse, *cheffe de projet au sein de l'association Les deux mémoires*
- Gyslaine Jarmakowski, *députée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la préfecture du Centre*

2/ Égalité femmes/hommes : préconisations européennes

p 7



Cette opération est cofinancée par le Fonds Social Européen

- La question du genre en Europe, histoire, actualité, perspectives

Marie Jouffe, *consultante Europe sociale et genre*

- « Un travail décent pour les travailleurs domestiques »

Béatrice Ouin, *CFDT, membre du Comité économique et social européen*

3/ Le prix du care : entre action sociale et service de confort

p 10

- « Le travail du care. L'attention aux autres est-elle institutionnalisable dans les métiers de l'aide à la personne et à quelles conditions ? »

Pascale Molinier, *professeure à l'université Paris XIII*

- « La confusion entre service de confort et d'aides aux personnes, préjudiciable au secteur de l'aide à domicile. »

François-Xavier Devetter, *maître de conférence, économiste à l'université Lille 1*

4/ Échange avec la salle

p 15

- Introduction : beaucoup de questions sur le droit du travail

Michèle Marchais, *direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE Région Centre, directrice régionale adjointe, pôle politique du travail*

5/ Du cœur à l'ouvrage : et l'amour dans tout ça ?

p 19

Éric Fiat, *philosophe, université Marne-La-Vallée*

6/ Accueil de la petite enfance : table ronde autour des préconisations régionales

p 23

Avec Nadine Lorin, *chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité, département d'Indre-et-Loire*, Alain Tetedoie *Directeur de la CAF de Touraine*, Isabelle Duru, *assistante maternelle à Restignat en Indre-et-Loire*, Sylvie Le Chevillier, *responsable du pôle vie familiale et cadre de vie, CNAF*, Alain Feretti, *responsable du pôle petite enfance de l'Union nationale des associations familiales, UNAF*

7/ Accompagnement de la personne âgée : table ronde autour des préconisations régionales p 26

Avec Savina Alvarez, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Indre, Joëlle Pion, aide à domicile, Anne Labit, sociologue à l'université d'Orléans, Alain Robin, chargé de mission responsable des formations sanitaires et sociales, Conseil Régional du Centre, Franck Darty, responsable du département développement social, CCMSA

8/ Les questions des lycéens p 30

Amélie Esther et Jason Pailler, étudiants en BEP carrière sanitaire et sociale

9/ Quelles solidarités pour demain en Région Centre ? p 31

- Les chiffres des services à la personne

Dominique Perrin, INSEE

- « Petits arrangements avec la vie »

Brigitte Croff, professeure associée consultante et responsable de la société « Brigitte Croff et associés »

10/ Conclusions p 32

1/ Allocutions d'accueil

Jocelyne Welker, modératrice : « Les questions des modes d'accueil de la petite enfance, du vieillissement de la population et de l'accompagnement de la dépendance mobilisent comme on peut le voir aujourd'hui dans la salle, l'opinion et les pouvoirs publics avec des questions essentielles :

- la visibilité des acteurs de ces secteurs professionnels qui sont comme par hasard dans leur écrasante majorité, des femmes ;

- des problématiques de précarité de l'emploi et d'aménagement du territoire.

Avant que les invités de ce colloque ne se succèdent à la tribune, je vais laisser la parole à Anne-Marie Jolly qui va nous expliquer les raisons qui l'ont poussées à accueillir ce colloque. »

- En faveur de la condition féminine

Anne-Marie Jolly, directrice de Polytech'Orléans

On peut se demander quel est le rapport entre Polytech'Orléans et l'organisation de ce colloque. D'abord à Polytech, le directeur c'est une directrice. Et je fais également partie des gens qui réfléchissent à la problématique homme femme. Avec Gyslaine et le rectorat, je suis

responsable de la commission interministérielle sur l'orientation scientifique des jeunes filles. Pour cette raison, j'ai souhaité que Polytech accueille ce colloque à titre gratuit. Le sujet abordé aujourd'hui est particulièrement intéressant et je suis très contente que le public soit aussi nombreux, avec plus de trois cents personnes dans la salle. Tout ce qui touche aux femmes, à l'avancée de la condition féminine, représente quelque chose d'important.

- Capturer la mémoire vivante

Josiane Maisse, cheffe de projet au sein de l'association *Les deux mémoires*

L'association Les deux mémoires a été constituée en 2001 par un groupe de scénaristes, réalisateurs, producteurs... venus du cinéma. Décidant d'unir leurs forces, ils voulaient capturer ce que l'on appelle le patrimoine immatériel de la mémoire vivante, considérant que l'ensemble des gestes, des histoires de chacun apportent quelque chose d'irremplaçable, d'unique, contribuant à donner sa part d'humanité à un territoire. Une part d'humanité que l'on connaît mal, parce qu'elle est évidente. Et c'est seulement une fois disparue que l'on s'aperçoit de son importance, une fois qu'il n'y a plus personne pour en témoigner. Nous avons voulu garder trace de ces témoignages en filmant depuis dix ans la mémoire vivante de ce monde rural en Région Centre.

En tant que gens de culture, nous sommes partis de l'histoire et des légendes pour arriver à des problématiques plus contemporaines. Nous avons collecté plus d'un millier d'histoires individuelles sur la vie d'hier à aujourd'hui. En 2006/2007, dans le sud de l'Indre, au pays de Georges Sand, nous nous sommes demandé ce qu'étaient devenues les femmes. On m'a alors répondu que « les usines textiles venant de fermer, si elles veulent travailler, peut-être qu'elles s'occupent des gosses ou des vieux. ». Mais « les gosses, les vieux, c'est pas vraiment du travail ».

Les vieux, ce sont pourtant nos parents qui ont construit les territoires; les gosses, l'avenir. Voilà pourquoi nous avons décidé de consacrer une série de films aux femmes, au travail des femmes les moins visibles qui accompagnent les plus vulnérables, dans le cadre des services à la personne. Il nous a toujours importé de montrer des personnages dynamiques, énergiques et positifs. Ces films ne veulent pas décrier ou dénoncer. La télé s'occupe très bien de polémiquer sur le sujet. Ils veulent simplement laisser la place à celles et ceux qui d'habitude, n'ont pas la parole. Je dis ceux même si les hommes ne sont que 2 à 2,5 %, et encore, dans ces métiers. J'ai eu la chance de rencontrer sur le département de l'Indre la presque totalité de leurs représentants, soit quatre hommes.

Réaliser des films c'est bien, les projeter aussi mais nous souhaitons avant tout créer du lien. Les experts de ces métiers sont dans ces films mais pas les experts de ces questions. Des psychologues, sociologues, philosophes, des responsables d'aménagement du territoire seront présents à la tribune aujourd'hui. Et cette journée qui va nous parler d'avenir, est placée sous le signe de la transmission des savoirs avec dans le public, plus de cent cinquante jeunes en formation professionnelle qui se destinent à devenir des accompagnants.

- Les services à la personne, emblématiques des rapports hommes femmes

Gyslaine Jarmakowski, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la préfecture du Centre

En tant que déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, un service de l'état, je suis très contente d'introduire ce colloque porté par l'association Les deux mémoires. Les services à la personne sont emblématiques de la question des rôles sociaux des deux sexes, des rapports hommes femmes.

La collaboration entre les délégations aux droits des femmes de la Région Centre et Les deux mémoires a débuté en 2008. Depuis nous avons accompagné et soutenu financièrement la réalisation des trois films (1) dont nous verrons aujourd'hui une synthèse, ainsi que ce colloque.

Si nous avons accompagné la réalisation de ces films, ce n'est pas seulement parce que ce sont des femmes qui exercent ces métiers ou que ce sont des métiers précaires, mal valorisés. Nous avons été motivés par l'importance des enjeux que ce secteur d'activité révèle.

Ces films qui portent un regard sans complaisance, bienveillant et humain sur les personnes de l'aide à domicile et les bénéficiaires, permettent d'ouvrir une réflexion.

Les métiers de l'aide à domicile représentent un enjeu essentiel du développement de nos sociétés. Sans l'arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi, des pays comme le nôtre n'auraient pas développé une telle croissance. Et cette arrivée a nécessité la création d'emplois pour suppléer aux parents qui travaillent à l'extérieur.

Ces métiers constituent également un enjeu de développement des territoires, notamment des territoires ruraux. Ils révèlent de profondes inégalités entre les conditions de travail, les revenus de ceux qui les exercent et de ceux qui en bénéficient, entre la considération et la valeur qu'on leur reconnaît.

Sous le même vocable, ils rassemblent de nombreux métiers qui, s'ils se ressemblent par leurs activités, répondent à des besoins différents. On ne peut pas comparer l'entretien du domicile d'une personne âgée ou handicapée qui manque d'autonomie et celui du domicile d'un couple de cadres. Dans les deux cas, il y a activité de ménage. Mais dans le premier cas, cette activité s'adresse à la personne tandis que dans le deuxième, elle est souvent réalisée en dehors de la présence des bénéficiaires, induisant des compétences différentes.

Enfin, les services à la personne recouvrent des tâches encore considérées comme relevant essentiellement du rôle des femmes. Un rôle comme naturel. D'après le rapport 2010 de l'Observatoire international du travail, les services à la personne correspondent aux tâches non rémunérées traditionnellement exécutées par les femmes et ne sont pas perçus comme un travail normal.

Ces métiers ne se voient pas comme le dit si bien le titre de ce colloque qui les appelle le continent invisible.

Quand ils s'adressent aux personnes âgées ou aux enfants, ces métiers nécessitent des compétences relationnelles, d'attention à l'autre, considérées comme naturellement féminines. Concernant l'entretien du domicile des cadres, il s'agit au contraire de s'effacer, de disparaître... ce que les femmes sont sommées de faire dans de nombreuses situations !

Il ne s'agit pas pour les couples de s'éviter des tâches domestiques mais bien souvent, et plutôt pour les femmes, de résoudre la difficile question de la conciliation du travail et de la famille, car leur conjoint ne partage pas assez les activités domestiques et familiales.

Cette journée doit permettre d'engager un processus d'amélioration des conditions de travail, de la valorisation de ces métiers peu valorisés actuellement.

(1) : « *Qui accueillera les enfants ?* » 2009, Indre et Loire. « *Qui accueillera nos parents ?* » 2010, Indre. « *Et demain qui s'occupera de la maison ?* » 2011, Loiret.

- Projection du court-métrage « Du cœur... à l'ouvrage »

en présence de **Josiane Maisse**, réalisatrice

2/ Égalité femmes/hommes : préconisation européenne

Josianne Maisse : « Ce colloque n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui du Fonds Social Européen. Au-delà d'un aspect financier, d'un point de vue humain nous avons voulu montrer que l'Europe est très présente sur cette question en invitant deux de ses représentantes qui interviendront sur les aspects législatifs. Les métiers des services à la personne font partie des préoccupations locales mais aussi européennes. C'est une vraie passerelle que nous tentons aujourd'hui. »

- La question du genre en Europe, histoire, actualité, perspective

Marie Jouffe, consultante Europe sociale et genre

L'histoire de la politique européenne de l'égalité s'écrit depuis un demi-siècle entre le traité de Rome en 1957 et le traité de Lisbonne en 2010. Au moment du traité de Rome, l'Union européenne (UE) comprenait six états membres fondateurs qui se sont penchés sur le dumping salarial. Ils avaient conscience du fait que le travail salarié féminin était moins bien rémunéré que celui des hommes et affirmèrent le principe, à travail égal, salaire égal. Le droit européen a alors créé des directives pour une égalité salariale. Ces lois qui s'imposent à tous les citoyens, employeurs de l'UE, ont donné lieu à de nombreuses actions en justice avec une jurisprudence développée.

Désormais, l'égalité salariale n'est plus une question de droit mais relève de son application, de la segmentation du marché du travail.

Voir diaporama : [annexes/Politique européenne d'égalité septembre 2011.ppt](#)

Progressivement, le champ de la politique d'égalité au sein de l'UE s'est élargi. Entre 1957 et 2010, des actions vont faire émerger le principe d'une égalité, pas simplement salariale, mais destinée à devenir une valeur constitutive de l'UE.

En 1992, la déclaration d'Athènes considère qu'à travers des mécanismes d'exclusion non identifiés jusque-là, comme le cumul des mandats, les femmes ne peuvent pas pénétrer facilement dans ce monde de la politique. Et en 1997, le traité d'Amsterdam intègre la notion de genre, signifiant qu'il ne faut pas seulement corriger les inégalités par des mesures de rattrapage, mais qu'il faut concevoir des politiques publiques sur l'emploi, la sécurité sociale, qui tiennent compte des besoins des deux sexes.

En 2010 avec le traité de Lisbonne, l'égalité des genres devient un droit fondamental inscrit dans les valeurs constitutives de l'Union européenne.

Si depuis cinquante ans, le paysage a beaucoup changé, la pesanteur des mentalités continue d'influer. Bien qu'elles soient majoritaires parmi les étudiants, le taux d'emploi des femmes, 40 % dans les années 1980, frôlant aujourd'hui les 60 %, reste inférieur à celui des hommes. Pour une heure travaillée, leur salaire est inférieur de 17, 8 % à celui des hommes, les secteurs féminins restant moins bien rémunérés que les secteurs masculins.

Certains secteurs comme le secteur public par exemple, relèvent de la mixité. Mais au sein d'une institution comme la Sécurité sociale en France qui compte 75 % de femmes, les chiffres s'inversent dans la partie haute du management.

Conséquence d'une vie professionnelle souvent interrompue ou à temps partiel, le risque de pauvreté, de retraites incomplètes est plus grand chez les femmes. Et l'Europe se préoccupe du fait que les réformes en cours sur les retraites, vont pénaliser encore davantage les femmes. Dans le cadre de l'agenda 2010/ 2015, la politique d'égalité revient sur des domaines évidemment toujours les mêmes avec des différences sur les actions. La conciliation de la vie privé et professionnelle, d'une affaire privée devient une question politique avec des situations très différentes suivant les pays. Quant à la représentation paritaire dans les prises

de décisions, si elle exige plus de femmes aux postes de responsabilités politiques ou économiques, elle passe aussi par la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

L'Europe va instituer une journée sur l'égalité salariale, le 4 mars de chaque année. Et le dossier des services sociaux d'intérêt général revient également sur les différentes façons d'aborder les services à la personne, notamment en France via les associations et les organismes à but non-lucratifs. Ces choix de gestion sont essentiels face à des services qui ne sont pas purement marchands.

Enfin, 2012, année du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, sera placée sous le signe des échanges entre les pays.

- « Un travail décent pour les travailleurs domestiques »

Béatrice Ouin, CFDT, membre du Comité économique et social européen

Le Comité économique et social européen est peu connu. Cette assemblée consultative est pourtant chargée de donner son avis sur toutes les décisions prises par l'Europe. Elle compte un tiers de syndicalistes, un tiers d'employeurs et un dernier tiers qui représente des intérêts variés, agriculteurs, ONG, associations, etc. Je vais vous présenter un avis voté par ce comité, dont j'ai été rapporteur, sur la professionnalisation du travail domestique. Cet avis découle des discussions qui se sont déroulées à Genève depuis l'an dernier et qui ont abouti à l'adoption en juin 2011 par l'Observatoire international du travail, OIT, d'une convention sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. Un texte très important.

Jusqu'à présent, le travail domestique était exclu du droit et des conventions internationales, le domicile n'étant pas considéré comme un lieu de travail. Et l'inspection du travail ne pouvait pas aller contrôler un lieu privé. Changer la donne est essentiel, y compris pour les pays où les droits sont les plus avancés.

Au plan mondial, le travail domestique représente 7,5 % de l'emploi total. C'est un domaine où règne encore l'esclavage moderne, pas seulement dans les pays du Golfe, mais aussi en France.

Aux USA, beaucoup de féministes considèrent que les femmes ont conquis un peu plus d'égalité au niveau professionnel sur le dos des femmes hispaniques qui s'occupent de leurs enfants. Donc, cette convention de Genève risquait d'être axée sur ces problèmes de droits humains, de migrations. Mais en Europe nous avons joué la carte de la professionnalisation.

Depuis des décennies, nos pays ont bâti des conventions collectives, réussi à faire émerger des métiers. Même si nous sommes loin du compte, nous ne partons pas de zéro. Et la France en particulier, avec une problématique de création d'emplois plus que de valorisation de ces métiers, est en avance sur le blanchiment du travail au noir. La création du chèque emploi service avec ses déductions fiscales, a permis de rendre visible une grande partie du travail domestique. Mais tout ce qui a été accompli reste encore trop peu connu.

Le premier obstacle réside dans un problème de vocabulaire. Qu'est-ce que le travail domestique ? Cela concerne également le travail gratuit que les hommes et les femmes, surtout les femmes, effectuent pour préparer les repas, faire le ménage. Et ce travail qui n'existe pas dans le calcul du PIB, est pourtant évalué à un tiers de l'économie. Il est invisible, parce que non quantifié. Quand vous coupez les cheveux de votre enfant, vous considérez que vous avez économisé quinze euros de coiffeur. Mais quand vous préparez un repas, vous ne vous dites pas, j'ai économisé quinze euros de resto. Ce travail comme le ménage ou la vaisselle, se voit uniquement quand il n'est pas fait.

Au niveau mondial, on parle de travail domestique qui comprend la garde des enfants, l'entretien, le soin aux personnes âgées. La France parle d'emplois de service, de services à la

personne, etc. Cette multiplicité de vocabulaire ne facilite pas la prise de conscience. Comme ce travail n'est pas quantifié, qu'on ne sait pas le nommer, il n'est pas payé à sa juste valeur. À cause des mauvais salaires, à force de considérer que c'est le seul métier que l'on peut faire quand on arrive en France sans qualification, on a du mal à expliquer toute la valeur de ce travail.

Une jeune femme me disait : « j'ai été nulle à l'école, je ne suis qu'une laveuse de fesses ». Tant que les personnes auront une représentation qui n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités, cela influera sur l'idée générale, dévaluant ainsi ces métiers.

Chaque fois que je dis, « on paie mieux la personne qui s'occupe de son argent, que celle qui s'occupe de ce qu'on a de plus précieux, son bébé, sa maman âgée », on me répond : « Oui mais un employé de banque, c'est qualifié ». Je réponds : « Ah bon, vous confiez vos enfants à des personnes non qualifiées ? » « Oui, mais on ne peut pas payer plus ».

Un facteur est payé pour le temps qu'il passe entre deux maisons. On considère normal qu'une assistante de direction, un contrôleur de train aient un salaire mensuel pour 35 H par semaine, un comité d'entreprise, une mutuelle, la possibilité de partir en formation. Les travailleuses de l'aide à domicile sont chargées de vie humaine. Et le plus souvent, elles ne bénéficient pas encore de ces droits.

On me dit aussi, « ce n'est pas un vrai travail puisque tout le monde peut le faire. » Mais quand on va faire le ménage chez quelqu'un, le niveau d'exigence est plus élevé. Et combien d'hommes avouent qu'ils ne savent pas faire le repassage ? C'est donc que ça s'apprend.

Dans nos avis, nous faisons un certain nombre des recommandations. Les plus importantes portent sur la reconnaissance de la qualification. Tant qu'il n'y aura pas de diplômes reconnus, ces métiers seront sous-évalués.

Ces recommandations veulent aussi favoriser l'emploi dans des structures plutôt que le gré à gré, pour obtenir le droit à des formations, des congés, le paiement du temps de transport. Le financement ne peut pas venir exclusivement des utilisateurs. Il faut mutualiser. En France, les déductions fiscales constituent, de fait, une aide collective. Mais il faut imaginer autre chose. Les comités d'entreprises paient des voyages mais ne pensent pas que les personnes ont besoin d'aide pour compenser leurs besoins familiaux. Il n'y a pas assez de femmes élues au sein des comités d'entreprises pour prendre ce genre de décisions.

3/ Le prix du care : entre action sociale et service de confort

- « Le travail du care. L'attention aux autres est-elle institutionnalisable dans les métiers de l'aide à la personne et à quelles conditions ? »

Pascale Molinier, professeure à l'université Paris XIII

« C'est différent de parler d'aide à la personne ou de services à la personne. Dans service, on entend servilité, servitude. Quand on parle d'aide, on a l'impression d'aller vers un partenariat. Mais qu'est ce que le care et pourquoi avoir choisi un mot anglais ? »

Les termes de soin, de sollicitude parfois utilisés pour traduire cette notion, s'avèrent inadéquats. Le soin ne distingue pas la dimension proprement médicale, curative, de la dimension d'attention à l'autre. En anglais, deux mots, cure et care distinguent cette dimension de soucis de l'autre.

Le mot sollicitude semble évoquer une disposition morale là où le care désigne également l'activité dans laquelle elle se fonde. Sans aucun doute, le care est avant tout un travail.

Le terme anglais a été également conservé parce que cette théorie trouve sa source dans la pensée féministe étasunienne, avec un livre de Carole Gilligan, psychologue. Dans ce livre, intitulé, « une voix différente », Gilligan a démontré qu'il existe une autre morale que celle de

la justice. L'éthique du care désigne une façon de résoudre les dilemmes moraux qui ne fait pas appel à la logique, au droit mais qui tient compte des éléments d'une situation concrète, jamais reproductible. Ça dépend de la situation, des relations entre les gens, des suites que l'on veut y donner.

Cette éthique du souci des autres serait d'après Gilligan, féministe, « mais pas exclusivement ». Cette idée agaçante, n'est pas nouvelle. Cette théorie d'une morale des femmes est apparue au XVII^e siècle. Considérant qu'elle était valable pour les affaires privées ou familiales, elle n'a jamais eu sa place dans le domaine des affaires sérieuses, l'espace public ou politique. Gilligan n'a pas réussi à déjouer ce confinement de la morale des femmes dans le domestique. Cette critique lui est adressée par une autre auteure importante Joan Tronto. Selon Tronto, Gilligan aurait plaqué sur le développement psychoaffectif des femmes, les attentes sociales qui pèsent sur elles. Mais est-ce qu'elles pèsent sur toutes les femmes ? Non.

Plutôt qu'une morale de genre, selon Tronto, l'étude du care est une morale sociale. Elle se développe dans les activités orientées vers les besoins des autres, des emplois qui peuvent être occupés par des hommes. Et il existe aussi des femmes en partie dispensées de ce type d'activité. On l'a vu dans le film, avec l'agente de nettoyage et sa patronne invisible, moins soumise au travail du care.

Plutôt qu'une affaire de femmes, le care serait une affaire de subalternes, à double tranchant. C'est à la fois une façon d'intégrer les minorités dans le marché du travail et pour les plus diplômés, un réel confinement dans ces activités sous-rémunérées, voire non déclarées.

Le care désigne le travail que l'on effectue pour maintenir sa propre vie mais surtout celle d'autrui qui en dépend. Petite enfance, handicap, dépendance du grand âge... toutes ces personnes sont susceptibles d'être assistées par des professionnels et leurs proches, encore une fois souvent des femmes.

Dans les approches classiques, il est rare que l'on considère comme appartenant à la même sphère d'activité, le travail des professionnels et celui des familles. D'autant qu'on pense valeur, valorisation toujours en termes de professionnalisation. Et le travail bénévole dans l'espace domestique, non professionnalisable, reste toujours à la même place. Je suis pour la professionnalisation, mais il faut réfléchir, car la valeur qu'on accorde à ce qui est bien du travail mais un travail non rémunéré, est en cause.

Le travail au sein des familles est rarement analysé comme tel, avec les mêmes concepts qui serviraient à analyser le travail industriel ou éducatif. Aurélie Damamme et Patricia Paperman, sociologues, ont démontré que quand il y a une pourvoyeuse de care, celle-ci pourvoit pour une personne mais aussi pour tout le monde, enfants, personnes âgées ou malades, avec des risques d'essoufflement, de découragement. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Mais il y a une surmortalité chez les aidants qui sont le plus souvent des aidantes. Les risques en matière de santé sont réels, à tel point que certaines aidantes meurent avant les personnes qu'elles aident. On tient très peu compte de la dimension anxiogène du care.

Les familles, qui ont tendance à prescrire ce qu'elles-mêmes ont mis en œuvre, présentent souvent une vision erronée, une méconnaissance du travail des professionnelles du care. Dans le cas d'un malade atteint de la maladie de Parkinson, la famille imposait la mise au fauteuil devant la télé après le repas alors que les professionnels penchaient pour une sieste au calme. La vie en EHPAD, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, est émaillée de conflits de ce genre avec un arbitrage qui tourne souvent à l'avantage des familles au motif que le client est roi, même si c'est plus compliqué, mais pas forcément l'avantage du patient.

Réfléchir en termes de care, permet de surmonter les malentendus entre familles, soignants, bénéficiaires en postulant qu'il y a continuité dans le care et commune préoccupation. Il n'y a

plus l'un qui a raison et l'autre tort. Il faut échanger pour construire ensemble en surmontant les préjugés, en considérant que les professionnelles du care sont des expertes.

Les professionnelles peu qualifiées, souvent d'origine étrangère, ont à subir une série de préjugés. La construction d'un partenariat ne peut pas se faire sans un soutien très ferme de leur hiérarchie. Faire confiance à celles qui font, telle n'est pas la tendance en particulier en France où le discours sur la maltraitance fait des dégâts comme, à son époque, le discours sur « les mauvaises mères » des enfants autistes. Si ça ne marche pas dans une maison de retraite, c'est qu'il y a des aides-soignantes maltraitantes et non pas un conflit de valeur non réglé entre famille et soignant ou des problèmes d'organisation. Toute analyse du care doit relever d'une lecture féministe, soupçonneuse comme le dit Sarah Kaufmann, philosophe, des discours dominants sur les femmes.

Mais qu'est ce que l'attention aux autres ? Il en est de même que pour le ménage qui se voit seulement quand il n'est pas fait. L'attention consiste à assurer une vigilance, à prévenir - on ne va pas attendre qu'une personne âgée se déshydrate pour lui donner à boire - et représente un savoir faire discret. Le travail du care efface ses propres traces et il faut lui accorder une forme de reconnaissance toute particulière. Sur une base technique, il n'a pas de prix, car il s'appuie sur la qualité de l'âme. Sa valeur marchande est inestimable. Et pourtant, il faut bien calculer, un paradoxe qui embarrasse tout le monde car sans attention aux autres, pas de civilisation.

Il y a nécessité de politiser le care, de le mettre dans l'espace public et citoyen. Il faut faire appel à la justice, avec des lois, à condition qu'elles soient appliquées. Sinon, la situation va s'aggraver d'autant que les formes de dérégulation se multiplient. On ne peut pas faire comme si on ne savait pas. Les modes de garde, l'aide à domicile s'exercent quasiment hors de tout contrôle. Qui va s'occuper de nous, de nos parents, nos enfants ? Ces questions ne peuvent plus être évacuées dans un coin de l'espace domestique.

- « La confusion entre service de confort et d'aides aux personnes, préjudiciable au secteur de l'aide à domicile. »

François-Xavier Devetter, maître de conférence, économiste à l'université Lille 1

Dans la lignée de ce qui m'a été confié, faire l'économiste de service, je vais parler de chiffres, parler de prix, parler de pognon. Ça fait du bien parfois et vous verrez que pour le secteur, ça a des conséquences importantes. Le prix du care, je le situe entre action sociale et service de confort.

Voir diaporama : [annexes/Orléans_Vcourte.ppt](#)

En revanche, je ne vais pas parler des femmes pour la simple et bonne raison que je ne vais parler que de femmes puisqu'il n'y a que des femmes qui travaillent. On a vu tout à l'heure un homme dans le film. Il y en a bien quelques-uns qui se baladent dans ses emplois là. Mais on peut les oublier, d'un point de vue statistique, ce n'est pas trop grave, ils sont vraiment négligeables. Je vais juste donner une illustration pour prendre conscience de l'impossible masculinisation de ce métier. Quand, plein de bonnes intentions à l'INSEE et autres, on veut montrer qu'un métier féminin peut être masculin, on transforme des assistantes maternelles en assistant maternel. Alors là, je suis sceptique. Personnellement, je veux bien être assistant maternel, je veux bien assister mon épouse lorsque j'élève mes enfants mais j'estime que ce n'est pas mon rôle. Le choix du terme montre un impensé complet sur le métier. Le métier de s'occuper d'enfants est parental, pas uniquement maternel.

En France, on ne parle pas beaucoup du care, mais de services à la personne. Il s'agit de vingt et une activités regroupées par un décret de 2005 qui donne vie à ce secteur sur une base unique. Toutes ces activités donnent droit à des exonérations fiscales. Il n'y a aucun autre point

commun. Alors, en quoi fait-on semblant que ces métiers existent ?

Les services à la personne n'existent pas. Et pourtant, toute une série d'organisations comme l'agence nationale des services à la personne (ANSP) essayent de tout faire pour dessiner les frontières, le contenu de ce secteur. L'INSEE, depuis quelques années, a créé un kit afin de dénombrer ces emplois.

Alors est-ce que ces services à la personne existent vraiment ? Cette problématique peut être illustrée par cette image projetée sur l'écran ([annexes/Orléans_Vcourte.ppt](#)) Vous ne voyez rien ? C'est parfait, c'est le but.

Cette image regroupe l'ensemble des termes utilisés pour distinguer, représenter ces métiers. Travail à domicile, service de proximité, service de proximité d'intérêt général, service d'aide à domicile, aide directe au ménage, vous voyez bien qu'on ne voit rien.

Depuis quelques années, on s'est stabilisé sur les services à la personne mais cela gomme beaucoup de choses. On a du mal à nommer ces emplois et pour cause. On y met des choses très différentes. Voilà une seconde image de la campagne de pub de l'ANSP qui essaye de définir ce que représente un service à la personne. C'est un produit, produit.fr, qui vous permet plein de choses, d'être une collègue bienveillante, une mère attentionnée, une femme épanouie. Cela vous permet de laver vos vitres, votre frigo et vos enfants. Pardon, d'aider les enfants à faire leurs devoirs. Ça change les couches, ça entretient la maison et ça vous fait faire des économies. C'est quand même vachement bien.

Et voici encore cette image, j'ai gardé le meilleur pour la fin, puisque l'on parle beaucoup des personnes âgées. C'est le produit qui promène le chien, crée des emplois, réduit la solitude. J'ai toujours tendance à dire, je ne sais jamais de quelle solitude il s'agit, celle du chien ou de la personne âgée. Grammaticalement en tout cas, ce serait plutôt le chien.

Ces définitions, on le voit bien, c'est un peu compliqué. Pour solvabiliser un marché, pas de problème. Derrière tout cela, il y a bien un marché avec des milliards d'euros. Pour s'adresser aux salariés du secteur, je ne suis pas sûr que la reconnaissance, la valorisation apportée par cette campagne soit très agréable. Mais c'est autre chose.

Suite à cette campagne d'ailleurs, l'ANSP s'est dit qu'elle était peut-être allée un peu loin et a essayé de rectifier le tir. Voilà des images de la campagne suivante avec une illustration de l'effet papillon. On découpe une personne en tranches et les tranches s'entraident en permanence. Derrière cette publicité, il y a deux choses. Il y a le fait que tout le monde aide tout le monde. Nettoyer la maison ou donner des cours d'anglais au petit dernier, ce n'est pourtant pas la même chose. Ce n'est surtout pas le même tarif.

Il y a aussi l'idée que derrière cette personne que l'on découpe, il y a peut-être un visage. Mais en dessous du visage, il y a des bouts de corps qui travaillent de façon très différente. Les services à la personne, statistiquement, sont répartis en trois paquets, aide aux personnes âgées, travaux de ménage, assistantes maternelles. Je garde l'aide aux personnes âgées et le ménage. Le rapport des gens qui payent, des consommateurs, n'est pas le même envers ces deux services dont l'histoire est différente.

Au-delà de 60, 65 ans, une proportion non négligeable de gens ont recours à ces services quel que soit leur niveau de vie. Ils y ont recours sur la base de « j'ai besoin de, pour être autonome » et pas de « j'ai les moyens de ». En dessous de 60 ans, c'est les 90, 95 % des plus riches qui utilisent ces services. Pour les autres, ces services n'existent pas. En bref, ces services très inégalitaires sont consommés de façon très inégalitaire.

Quand les demandes sont distinctes à ce point, les services qui y répondent ne peuvent pas être comparés entre eux. La demande d'un stylo Bic n'est pas celle d'un stylo Mont-blanc. Ce n'est pas le même produit. Les mettre tous les deux sur le marché des stylos, relève d'une idée aussi saugrenue que de mettre une femme de ménage et une aide à domicile dans le même secteur d'activité. Au final, leur seul point commun est d'occuper de mauvais emplois, précaires, mal rémunérés, d'une qualité dont on ne se préoccupe pas tant que cela. Un

responsable de mission SAP (services d'aide à la personne) à la maison de l'emploi nous disait, certes de façon plus correcte, « pourvu qu'on sorte des allocataires du RMI de nos fichiers, la qualité, on s'en désintéresse. »

Voilà des mondes très divers avec des acteurs différents, particuliers employeurs, associations, entreprises, la fonction publique via les CCAS (centre communal d'action sociale) qu'on oublie souvent, mais il s'agit d'un acteur important.

À ce jour, la part d'activité tenue par les entreprises se développe tandis que celle des associations, des collectivités locales stagnent. Derrière, ce ne sont pas les mêmes conditions de travail, les niches également sont différentes. Mais quels que soient l'acteur et son statut, ils doivent répondre à deux seules questions, la qualité et la valeur du service proposé.

Peut-on standardiser ce genre de services, les industrialiser ? Leur coller une norme ISO ? Réaliser des gains de production ? On peut répondre oui ou non. Mais pour certains services, l'exercice est quasi impossible. Quand le relationnel est mis en avant, cela devient très compliqué. Dans le film, nous avons vu un aide à domicile barbu et costaud, qui passe le balai. Au championnat du monde de passeur de balai, il ne serait pas très bon. Sa productivité serait assez mauvaise. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, il fait autre chose. Mais si on mesure sa productivité à accompagner une personne âgée dans son autonomie, c'est autre chose. Comment faire pour mesurer, la valeur du service quand ce n'est pas le temps qui compte ? Qu'est ce qui fait le prix ? Quel est le prix que le consommateur est prêt à payer ? Distinguer les services d'aide ou de confort devient alors particulièrement important.

Je ne pense pas, quitte à choquer, qu'à propos de services de confort, on puisse professionnaliser quoi que ce soit. Tant que j'arbitrerai entre faire moi-même et faire faire, je comparerai ce que ça me coûte, soit zéro en apparence, à ce que ça me rapporte. Et j'aurai toujours tendance à dire que ça ne me rapporte pas grand-chose. C'est facile de balayer, je pourrais le faire moi-même. Ce qui fait la demande de ces services, ce sont les inégalités. Si vous voulez développer les services de confort, creusez les inégalités. Plus un pays est inégalitaire, plus on a de services de confort.

Derrière la demande des services du care, il y a d'autres ressorts, d'autres compétences mobilisées. C'est parce que je ne peux plus que j'ai besoin d'un accompagnement. Dans le premier cas, ce sont les inégalités qui font le prix. Dans le deuxième, c'est la subvention publique qui crée ou non un marché.

Le prix du service d'action sociale, n'est pas fixé par le consommateur qui d'ailleurs, ne le paye pas dans sa totalité. Il est fixé par la collectivité, en France dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) qui va permettre ou non de payer dignement les salariés. Ce calcul doit tenir compte des temps de déplacements, de la pénibilité du métier, etc.

Si on veut que ces métiers permettent de sortir de la pauvreté, avec un salaire décent sans forcément avoir un temps plein ou 35 H, c'est bien le cas pour d'autres métiers, il faut monter l'heure de l'APA à 30 € soit 50 % d'augmentation. En dessous, les salariés resteront sous-payés, on ne pourra pas faire autrement.

Je conclurai sur deux scénarios enclenchés en 2002 et 2005. En 2002, on s'est dit: Il faut stabiliser la demande, établir la qualité de ces services et garantir la qualité de ces emplois à minima. En 2001, 2002 se met en place un scénario d'action sociale avec des développements cohérents. La stabilisation de la demande se traduit par la création de l'APA, avec des financements sur la base de critères médicaux et sociaux.

La création d'un diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou AVS, contribue à stabiliser la qualité des services. Le principe de l'autorisation place également les associations sous un contrôle plus strict du conseil général, avec des moyens supplémentaires.

Afin de garantir la qualité minimale des emplois, on revalorise les conventions collectives, celle de la branche de l'aide à domicile, celle des assistantes maternelles.

Au contraire en 2005, la vision des services à la personne est tout autre. Elle s'oppose point par point, au scénario d'action sociale. Pour stabiliser la demande, on a recours au chèque emploi service universel (CESU), à l'exonération fiscale. Ce n'est pas être gauchiste que de dire que ces exonérations profitent à 75 %, aux 10 % les plus riches. C'est l'Inspection générale des finances qui l'affirme et jusqu'à nouvel ordre, il ne s'agit pas d'un repère de trotskistes.

Dans le cadre des services à la personne, la stabilisation de la qualité des services, est encouragée par des processus de normalisation, le recours aux enseignes. On essaye de codifier mais on s'abrite surtout derrière un fonctionnement marchand, le libre choix. Les bénéficiaires de ces services eux-mêmes, doivent être juges de la qualité. C'est pertinent dans certains cas. Pour un malade d'Alzheimer, je ne suis pas sûr qu'il soit à même de décider seul. Quant à la qualité minimale des emplois, on a préféré dire, « c'est vrai, ces emplois sont pourris, mais on va compenser et on vous encourage à y aller ». C'est l'activation du RSA, il faut quand même y aller mais on complètera derrière.

4/ Échange avec la salle

-Introduction : beaucoup de questions sur le droit du travail

Michèle Marchais, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE Région Centre
Directrice régionale adjointe, pôle politique du travail

« L'objectif de cette journée est de croiser les regards. Après les chercheurs de ce matin, je vous propose un éclairage local à travers les divers points de vue de la DIRECCTE. Dans les départements, les unités territoriales renseignent sur le droit du travail, répondent aux questions des salariés. Et beaucoup de demandes émanent du secteur des services d'aides à la personne. »

Il s'agit souvent de questions sur le droit, les salaires avec une difficulté : ces personnes ont de multiples employeurs, avec des statuts divers.

On l'a vu, ces situations complexes regroupées sous le vocable, secteur d'aide à la personne via notamment la loi de cohésion sociale, n'ont pas forcément à voir les unes avec les autres.

D'un autre côté, il s'agit aussi d'un secteur structuré de par son histoire, l'histoire de la domesticité du côté du ménage avec une convention collective nationale négociée par les partenaires sociaux, assortie de règles de droit.

En matière d'aide à domicile, il n'y a pas de convention collective étendue mais de nombreux accords sur des notions d'emploi et de compétence. Ce secteur disparate dispose de conditions de travail difficiles, de conditions d'emploi peu attractives. Mais il se développe car les besoins sont incontournables. Et les organisations professionnelles, les syndicats ont la volonté de professionnaliser ces métiers. Il y a bien un avenir à construire même s'il reste compliqué pour des questions de solvabilité.

S'exerçant au domicile privé, ces métiers demandent du tact et c'est encore plus compliqué quand on rentre dans l'intime, les toilettes, ou qu'on accompagne la fin de vie. Ils ont effectivement une qualification, mais comment la traduire dans le droit, les rémunérations ? Alors que bien des femmes de ce secteur sont d'origine étrangère, parmi les questions adressées à l'inspection du travail, certaines concernent le racisme, la difficulté de faire son travail dans des conditions plus que malmenantes.

Et il s'avère que pour ces métiers, encore plus que les autres métiers féminins, leur valeur a moins d'importance que les métiers masculins. On le dit couramment, quand une profession se féminise, elle perd tout attrait ou en tout cas un attrait monnayable. On l'a vu pour les

enseignants, pour les magistrats qui sont devenus pour beaucoup des enseignantes et des magistrates. Alors, que peut-on imaginer pour donner de la valeur concrète au travail des femmes ?

- Réactions de la tribune

Marie Jouffe

La remise en cause des rôles traditionnels ne peut être efficace si elle n'a pas lieu dans les deux sens. Il faut développer la mixité, déségmenter le marché du travail, c'est une priorité. Le rapport Euridis 2010 sur l'éducation relève que le point faible des mesures actuelles consiste à se concentrer sur les filles alors qu'il faudrait également favoriser l'accès des garçons aux professions liées au soin, à l'éducation.

Béatrice Quin

L'égalité c'est un combat, on ne change pas vingt siècles en un seul. On a eu des avancées colossales. Mais si on lève le pied, le naturel revient au galop.

Le travail domestique est stratégique parce qu'il rassemble un concentré de la domination. Si les femmes diplômées n'accèdent pas aux mêmes responsabilités que les garçons, c'est entre autres, parce que le travail domestique et gratuit leur incombe.

Depuis cinquante ans également, une partie du travail domestique s'est transformée en travail salarié. Quand vous achetez un plat cuisiné, c'est du travail domestique que l'on a transformé en travail salarié.

Et quand une femme rentre sur le marché du travail, cela crée de nouveaux besoins auxquels le marché a répondu pour leur permettre de s'engager dans la vie professionnelle.

Pourquoi est-ce important qu'une femme travaille ? En découlent salaire, retraite, des droits propres à la protection sociale... C'est son indépendance qui est en jeu. Je suis contre le fait de séparer activités de confort et de soin. L'égalité au travail passe par l'égalité dans la maison. S'il faut en passer par une embauche, c'est un progrès pour la femme, pour l'employé qui a un salaire alors que ce travail était inexistant.

François-Xavier Devetter

Externaliser les tâches domestiques améliore-t-il l'égalité au sein du couple ? Statistiquement, la réponse est non.

Par contre, c'est vrai, cela reste créateur d'emplois salariés qui peuvent apporter un mieux, à titre individuel.

Afin d'améliorer la condition des femmes, la question de la mixité, de la féminisation des parcours masculins est une clé essentielle. Une aide à domicile doit être payée autant qu'un aide à domicile mais encore faut-il qu'il y en ait.

Au Canada, une échelle de valeurs permet de comparer des emplois certes féminins, certes masculins mais considérés comme équivalents en matière de compétence ou de diplômes. Cela revient à comparer les métiers d'infirmière et de kiné. On sait ce que ça donne en termes de rémunération.

Séparer ce qui est valorisable de ce qui ne l'est pas, reste essentiel à mes yeux. L'APA à 30 € c'est trois milliards d'euros à trouver. L'inspection générale des finances le dit elle-même, il y a six milliards d'euros d'exonérations fiscales qui ne servent à rien. C'est un choix.

En abandonnant les politiques autour des services de confort, on renverra un certain nombre d'activités dans le travail au noir, c'est vrai. Mais les pays présentant le moins d'emplois à bas salaires ont fait le choix de ne pas développer les services de confort. En France, en Angleterre, on diminue le coût du travail. Cela renforce l'idée que ces emplois ne sont pas terribles.

Seul le rapport de force peut jouer en faveur d'une amélioration de la rémunération. Dans les professions qui ont un passé syndical, il y a une reconnaissance de la pénibilité des horaires.

Pascale Molinier

Il y a un gouffre entre la femme migrante sans papiers, la femme cadre ou professeure d'histoire. D'où l'importance d'articuler trois niveaux, le genre, la classe sociale, la notion de race à l'américaine qui renvoie au pays d'origine. Dans le domaine de l'aide aux personnes, nombres de femmes cumulent ces handicaps. Le racisme y représente un sujet en soi.

Alain Ferrati

Responsable du pôle petite enfance de l'Union nationale des associations familiales, UNAF, à Paris

Je voudrais souligner le fait que les pouvoirs publics confient aux associations la mise en œuvre de l'accompagnement des personnes.

- Échange avec public

Marie-Hélène Matté

Fédération d'aide à domicile en milieu rural, ADMR, du Loiret

Michèle Marchais a évoqué la structuration du secteur en citant pour les emplois de gré à gré, la convention collective particulier employeur. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un secteur structuré CAD permettant l'organisation des emplois, la sécurisation des salariés. Au contraire, j'y vois deux personnes fragiles appuyées l'une sur l'autre. Et cela va en s'aggravant suivant les politiques mises en place depuis 2005.

Yvette Moulin

Experte de l'aide à domicile

On se sent un peu expert à force de travailler sur le quotidien tout au long de la vie, mais des experts mal reconnus. J'ai choisi de faire un passage en fac et doctorat. J'encourage à le faire car cela apporte à la fac un témoignage de terrain. La professionnalisation passe par la formation qui s'en tient souvent à des savoirs savants, psychologie, etc. Mais comment former ces personnes au souci de l'autre ? Au corps qui transpire de notre histoire personnelle, culturelle ? Comment transmettre tous ces invisibles qui font la richesse, la motivation des professionnelles, la subjectivité de ces métiers ? N'est-ce pas un piège que de travailler sur l'intersubjectivité de ces métiers dans une société basée sur l'autonomie ?

Brigitte Croff

Professeure associée, responsable de la société « Brigitte Croff et associés »

Partager le marché entre activité de confort et travail social comporte le risque de considérer qu'il y aura toujours des sales boulots avec des personnes de plus bas niveau reliées à ce sale boulot. En Région Centre, d'ici 2020 les services aux familles devraient reculer de 2 %. Comment, pourquoi, insidieusement une partie de ces tâches revient à nouveau dans le travail invisible, le travail gratuit des femmes ?

Il ne faut pas confondre insertion et emploi direct. Des femmes font le choix de l'emploi direct avec un diplôme d'AVS en poche. En Ile de France, les femmes immigrées portugaises ou espagnoles vont en emploi direct sur le ménage parce qu'elles savent valoriser leur savoir-faire. Quel système collectif va-t-on inventer pour que toutes ces femmes autonomes reviennent vers les associations ?

Pascale Molinier

Tout ce qui relève de la sensibilité se transmet souvent par la tradition orale, d'où l'importance de développer les échanges, dans le cadre de formations pratiques, stages, etc., comme dans des discussions entre professionnelles, les échanges intergénérationnels.

Marie Jouffre

Je voudrais dire aux jeunes présents aujourd'hui qu'Erasmus les concerne au même titre que n'importe quel étudiant. Suivant les pays, les métiers ne sont pas pensés de la même manière. N'hésitez pas à bouger au sein de l'UE. Vous y trouverez un grand intérêt.

Béatrice Ouin

Il n'y a pas que des victimes dans les emplois directs. Il y a aussi une certaine rigidité dans le fonctionnement des associations, des structures collectives pour lesquelles d'ailleurs je me bats. Elles représentent le seul moyen d'accès à la formation, au paiement du temps de transport, etc.

Sur ces métiers précaires par définition - les enfants grandissent, les personnes âgées meurent - on ne peut pas plaquer le mode de fonctionnement des grandes entreprises. Il faut inventer de nouvelles façons de conjuguer autonomie et solidarité.

François-Xavier Devetter

Partager le marchés, ne signifie pas reléguer les tâches à certains. Il s'agit de dire que les pouvoirs publics ont à subventionner éventuellement l'aide à domicile et que le reste ne relève pas des pouvoirs publics. Dans d'autres contextes nationaux, ces métiers de la domesticité tendent à disparaître. C'était le cas en France jusque dans les années 1980. Les associations ne sont pas suffisantes mais nécessaires afin de garantir un minimum de droit.

5/ Du cœur à l'ouvrage : et l'amour dans tout ça ?

Éric Fiat, philosophe, université Marne-La-Vallée

Aristote disait que « la philosophie ne mériterait pas une heure de peine si elle n'aidait pas à mieux vivre ». Rassurez-vous, je ne vous propose pas une heure de peine. Je n'ai que vingt minutes. Et je vais essayer de faire en sorte que ce moment ne soit pas trop pénible. Oui, la philosophie peut aider à mieux vivre si elle fait son travail. Et si je réussis à apporter un peu de clarté aux notions de cette journée, au sens des mots amour et respect, il peut en sortir un petit bonheur.

Le titre de ce colloque nous invite à réfléchir à la mémoire tout comme ce texte du grand historien du XIX^e, Michelet. Dans sa préface à l'Histoire de France, il raconte que, se promenant au cimetière du Père-Lachaise, il s'est rendu compte d'une terrible injustice dans l'histoire des hommes. Si l'histoire se souvient des grands hommes qui ont accompli de hauts faits et gestes, Michelet se dit qu'au Père-Lachaise, gisent des tas de morts qu'on a oubliés. Et que cet oubli représente une terrible injustice. Et il écrit : « Beaucoup d'hommes qui mériteraient un souvenir reconnaissant, n'ont bien souvent que l'oubli en partage. Ils surnagent un moment dans la mémoire, tombent bientôt au même gouffre. Ne comptez pas sur le petit cercle dont, vivants, vous fûtes entourés. Car très vite même ceux qui vous aimaient et qui vous entouraient, vous oublieront. Pourtant, chaque homme devrait être l'objet d'un souvenir car même s'il y a chez chacun d'entre nous, des choses médiocres et vulgaires, il y a cependant (...) quelque chose d'unique, d'individuel qu'il aurait fallu noter quand cet homme est mort, est allé au monde inconnu. Oui, chaque mort laisse un petit bien. Il faut qu'on soigne

sa mémoire, pour celui qui n'a pas d'ami, pour celui qui ne fut pas un grand homme, il faut que l'histoire y supplée. L'histoire se souvient mieux de nos tendresses oublieuses, nos larmes si vite séchées. »

Garder la mémoire de ceux qu'on a oubliés, n'est-ce pas le but de ce colloque ? Faire l'éloge de la mémoire, c'est faire en sorte que ces gestes, qui consistent à passer la main sur le visage d'une vieille dame en larmes, à faire rire un enfant, restent dans notre mémoire parce que la mémoire n'est pas une faculté parmi les autres.

Il n'y a pas d'imagination, de volonté ou de conscience, sans mémoire. Quand on perd la mémoire, on perd le reste. Vous pouvez vous imaginer dans les bras de celui que vous aimez sous la tour Eiffel parce que vous avez une mémoire. Donc sans mémoire pas d'imagination Sans mémoire également, pas de volonté. Quand on veut vraiment quelque chose, il faut se souvenir qu'on le veut. C'est toute la différence entre la volonté et la velléité. Je connais des hommes qui veulent vouloir ne plus tromper leur femme. En fait, ce n'est pas de la volonté car très vite, ils vont oublier. Cela relève de la velléité.

Enfin, il n'y a pas de conscience sans mémoire. Si un homme oublie tout au fur et à mesure qu'il le vit, il ne pourra avoir conscience de rien du tout. Je suis en face de lui. Je lui parle. Je lui dis : « toi ». Mais juste après que je lui ai dit « toi », il ne sait plus si j'ai dit : « moi, toi, joie ». Il m'a oublié, il s'est oublié. C'est précisément le drame d'Alzheimer où l'attaque de la mémoire finit par être une attaque de la conscience. Sans mémoire, en un sens, plus d'esprit.

La mémoire, c'est aussi une vertu qui se nomme fidélité et qui se pose en contraire de la barbarie. Et qu'est ce que la barbarie sinon l'oubli de tout ? Après le passage du barbare Attila, on disait que même l'herbe ne repoussait plus. Le barbare, c'est l'être sans mémoire, sans fidélité qui profane les tombes, détruit les nécropoles. À la barbarie, s'oppose la civilisation fondée d'abord sur la mémoire.

On l'oublie un peu mais gardons mémoire de cela. Pendant des siècles, dans notre bel occident christianisé, la relation de soins aux plus fragiles, aux plus dépendants était fondée sur l'amour. Aujourd'hui on la dit fondée sur le respect. Faut-il se féliciter de cette évolution ?

Cet amour, ce n'était pas Eros, le désir érotique, c'était Agapé. Si je parle un peu grec, ce n'est pas pour avoir l'air savant. C'est parce que le français n'est pas assez précis pour parler d'amour. Nous n'avons qu'un seul verbe pour dire j'aime Roméo, j'aime la glace à la framboise, ou il faut aimer son prochain comme soi-même. Évidemment, cela n'est pas de la même manière que j'aime la glace à la framboise ou que le Christ nous aime. En Grec, il n'y avait pas qu'Eros pour dire l'amour, il y avait aussi Agapé traduit souvent par charité. C'est précisément cet amour du prochain qu'on exigeait pendant des siècles de ceux qui s'occupaient des plus vulnérables. Ces derniers se retrouvaient alors dans des établissements que l'on appelait charité, asile du bon secours avec au-dessus du lit un crucifix, pour guider les gestes des soignants.

Aujourd'hui, l'occident s'est laïcisé et on se retrouve en EHPAD avec au-dessus de son lit, une charte du patient hospitalisé où il est question de respect. Dans une scène très connue de Don Juan, ce dernier, accompagné de son valet Sganarelle arrive sur une place publique et trouve un mendiant qui lui dit : « Mon bon monsieur, la charité pour l'amour de Dieu ».

Don Juan sort une pièce d'or de sa poche : « Je te la donnerai mais d'abord jure contre ton Dieu ». Le pauvre est bien embêté : « Vous me demandez là quelque chose de très douloureux ». Et Sganarelle, toujours un peu faux-cul de lui conseiller : « T'as qu'à jurer contre ton Dieu et après tu demandes pardon. Les choses s'arrangent toujours en haut lieu. Là où le péché abonde, la grâce surabonde ». Mais le pauvre préfère renoncer à la pièce.

Don Juan semblant mis en échec, finit par dire : « Je te la donne quand même par respect pour l'humanité ».

Aujourd'hui, comme Molière en précurseur génial, on ne parle plus d'amour envers les

malades mais de respect. Je trouve cette évolution une bonne chose. Pourquoi ?

Nous avons laïcisé le monde, on peut penser que c'est une bonne chose. Et l'obligation faite aux soignants était peut-être trop exigeante. Est-il possible d'aimer tous les malades, les pauvres, les précaires ? Et même ceux qu'on aime, est-il possible de les aimer toujours ? Françoise Dolto disait que n'est pas une bonne mère celle qui n'a jamais eu envie de jeter son enfant par la fenêtre. Évidemment, celle qui le fait est une très mauvaise mère. Mais même son enfant qu'on adore, arrive un jour où l'on n'en peut plus. Sur le papier, l'amour du prochain, la vigilance que l'on doit aux autres est une chose magnifique. Mais il va y avoir chez la mère une fatigue lancinante du fait qu'elle s'est levée trois fois dans la nuit. Enfin, elle croit être tranquille et se couche à côté du feignant. Et elle entend à nouveau des pleurs. « Tu veux que j'y aille ? » Ben non, parce qu'elle l'allait. Alors elle a envie de secouer le berceau, mais elle s'arrête parce qu'elle l'aime.

On ne parle pas beaucoup dans les établissements de soin, de la répétition. Quand toute la journée, on entend « ha, ha, ha j'ai soif », que vous venez de donner à boire à la vieille et que vous savez que nul verre d'eau ne pourra éteindre sa soif, l'amour n'est pas évident.

L'amour, c'est la célébration d'un être et de sa manière d'être. Dans la création, nous sommes les seuls êtres vivants à savoir que nous aurions pu ne pas être et que l'on ne sera plus. Je n'ai pas demandé à être. Vous n'avez pas été consulté avant d'être embarqué dans cette aventure. Vos parents ne vous ont pas dit : « Alors, tu veux y aller ? », « Ben, j'hésite. Y'a un coup à boire ? »

Nous n'avons pas demandé à être comme nous sommes. Sinon, nous aurions demandé des modifications parfois très superficielles. On est rarement entièrement satisfait d'être comme on est. Même Alain Delon l'a avoué : « J'ai sans doute beaucoup de dons, sauf celui du bonheur ». Et parce qu'on n'a pas demandé à être comme nous sommes, nous avons besoin d'amour. L'être humain ne peut pas s'auto-légitimer. La seule légitimation qui soit, alors que j'aurais pu ne pas exister - il aurait suffi que ma mère ne rencontrât point mon père, il aurait suffi qu'il n'insistât pas trop contre la migraine plus ou moins supposée de maman, il aurait suffi qu'il changeât de position au moment suprême, ce n'aurait pas été ce sperme qui serait arrivé à l'ovule en premier - ,, la seule légitimation, c'est l'amour. Le respect ne suffit pas.

Comme le disait Gabin dans la dernière chanson qu'il a enregistrée :

« Quand j'étais gosse, haut comme trois pommes,

J'parlais bien fort pour être un homme

J'disais, je sais, je sais, je sais, je sais (...)

Quand j'ai eu 18 ans

J'ai dit, je sais, ça y est, cette fois je sais (...)

À l'automne de ma vie, je regarde par la fenêtre (...)

Je sais, je sais qu'on ne sait jamais !

La seule chose que je sache c'est que le jour où quelqu'un vous aime, il fait très beau. »

Et Gabin, la voix abîmée par la cigarette et l'âge, de chanter :

« On oublie tant de soirs de tristesse mais jamais un matin de tendresse ! »

Il est vrai que le jour où quelqu'un nous aime, il fait très beau. C'est comme si quelqu'un nous disait « il est bon, il est magnifique que tu sois, même avec tous tes défauts ».

L'amour, c'est la célébration d'un être. Une journée où tout le monde nous a respecté mais où personne ne nous a aimé, est un jour triste. Sauf si on ne vous a pas respecté depuis longtemps, alors pour la femme battue, le clochard, c'est enfin un très beau jour. Exiger de l'amour de la part des soignants, c'était quelque chose de trop haut. Mais en passant de l'amour au respect, on a perdu quelque chose. Le respect est absolument nécessaire, mais il faut y ajouter quelque chose. Ce je ne sais quoi, je ne suis pas sûr qu'il faille le nommer. Certains le qualifient d'empathie, d'autre de care, un mot à la mode.

Vous devez le respect à tous les êtres humains parce que respecter, ce n'est pas aimer. Même

à quelqu'un que je n'aime pas, je peux donner des soins. Mais si vous donnez le pain, le bain, que les gestes sont mécaniques parce que la personne y a droit, c'est déjà bien mais ce n'est pas suffisant.

Jean Cocteau l'a montré dans le journal de La Belle et la Bête. Il avait donné le rôle de la bête à son ami Jean Marais. Et étonnamment, Jean Cocteau, malade, s'est retrouvé ressemblant à une bête. 14 avril 1945, hospitalisé, il écrit : « Je suis en train de me transformer en bête ». Il commence à comprendre l'expression souffrir comme une bête. Quand on souffre vraiment, on ne peut pas faire d'effets poétiques comme Gérard de Nerval, « je suis le veuf, le ténébreux, l'inconsolé ». Quand on souffre pour de vrai, cela nous transforme un peu en bête, on n'est pas beau, on est maladroit. C'est ce qui arrive à Félicité, larguée par l'homme qu'elle croyait épouser dans « Un cœur simple » de Flaubert. Comme le dit Flaubert, ce fut un chagrin désordonné. Comme le dit Cocteau : « Souffrir, c'est ce qui fait se recroqueviller dans un coin de la chambre, ne plus parler qu'en langue de bête. » Et une bête, ça crie, ça gémit, ça halète ou ça se tait. La plupart des souffrances sont muettes.

16 avril 1945. Cocteau écrit : « Je crie, j'appelle, arrivent les bonnes sœurs. Quelle étrange psychologie que celle des bonnes sœurs. Elles ne sont pas vraiment bonnes ». Ce mot a changé de sens récemment, mais à l'époque il impliquait seulement la notion de bonté : « Elles remplacent la bonté par un mécanisme de bonté, c'est un automate vêtu de blanc qui vient, ne soigne pas le malade mais seulement la chambre dans laquelle il n'est qu'un élément. »

Cocteau décrit la mécanisation du soin. Il est vrai qu'on peut laver une femme avec une machine ou donner à manger. Du temps de Chaplin, ça déconnait un peu, mais ce type de machine existe au Japon et regardez déjà le goutte à goutte. Mais nourrir un homme, ce n'est pas seulement remplir un ventre, c'est honorer une personne. Jean-Pierre Coffe disait : « Le pain appelle le copain ». Le meilleur pain du monde si on le mange seul, perd tout son goût. Avec des amis philosophes, on se demandait qu'est-ce que la beauté. L'un de nous hasarda cette définition : « C'est ce devant quoi je voudrais être deux. »

Il est vrai que porter ce corps qu'elle ne peut plus porter est difficile pour la jeune aide-soignante et qu'il existe une machine permettant de laver la vieille. Le lit a été remplacé par une espèce de baignoire avec des jets partout. Après on fait sécher le tout comme sa voiture, le dimanche matin à Leclerc. Je suis inquiet devant la réduction du soin à une simple mécanique. Et la réduction du personnel représente une porte ouverte à cette mécanisation. Si on l'accompagne uniquement par des machines, on prive l'homme de la possibilité de dire merci. Et la parole est notre pain quotidien de la relation à autrui. On ne dit pas merci à une machine. Le frustré ne dit pas merci à sa poupée gonflable. Cette mécanisation menace si, après être passé de l'amour au respect pour des bonnes raisons, on oublie que le soin ce n'est pas que le respect mécanique des besoins d'autrui.

Il faut y ajouter un « je ne sais quoi » que l'on pourrait appeler l'amour. L'amour non seulement des autres mais aussi de celui qui soigne, car tous ces gestes, cette main sur le visage de la vieille dame qui pleure, il ne faudrait pas qu'on les oublie. Comme le dit Michelet : « Beaucoup d'hommes qui méritaient un souvenir reconnaissant, n'ont bien souvent que l'oubli en partage ». Mais précisément, « nos tendresses oubliées, nos larmes sont si vite séchées », qu'il faut faire l'histoire de ceux dont on ne parle pas dans l'Histoire. Il est logique que ce colloque qui parle de la relation de soin ait pris pour titre « Les deux mémoires. »

6/ Accueil de la petite enfance : tables ronde autour des préconisations régionales

- Une obligation d'accueil

Nadine Lorin, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité, département d'Indre et Loire

Éric Fiat a beaucoup parlé d'amour et l'amour mène à l'obligation d'accueillir les enfants de moins de trois ans, objet de cette table ronde.

Contrairement aux emplois qui ont été évoqués ce matin, la plupart des assistantes maternelles, premier mode de garde de la petite enfance, travaillent chez elles. Le service qu'elles rendent est double et relève d'un éclairage particulier sur les services à la personne : il s'adresse à la fois aux petites personnes incapables de se garder toutes seules et aux familles, en particulier.

En termes de développement des territoires, l'accueil de la petite enfance conditionne l'installation des jeunes qui recherchent un minimum de services. L'école remplit cette fonction mais de moins en moins peut être, quand recule l'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans. D'où l'importance de pôles d'assistantes maternelles sur les territoires.

Avant de donner la parole à tout le monde, on a évoqué les bénéficiaires du RSA, ce matin. Entre l'Allocation de parents isolés (API) et le RSA, les contraintes emplois sont plus fortes au niveau des textes. Si les femmes qui ont basculé d'un système à l'autre, allaient toutes vers l'insertion, on aurait de graves problèmes de garde d'enfants. Il faut y réfléchir quand on crée des pressions comme ça. Mais commençons par regarder ce qui se passe au niveau local.

- Des questions qui s'adressent au territoire

Alain Tetedoie, directeur de la Caf de Touraine

Les questions de parentalité s'adressent aussi au territoire de vie des familles. Il est plus ou moins facile d'être parents selon les services qu'offrent les territoires, notamment les territoires ruraux.

De fait, ces questions d'accueil du jeune enfant, qui au-delà d'une aide maternelle, s'inscrivent bien dans une activité de services aux familles, s'adressent aussi aux élus et décideurs publics. Faciliter l'exercice de la parentalité, c'est proposer des services aux familles, promouvoir l'accès aux services à la personne.

Les assistantes maternelles, des femmes à 99 %, représentent le premier mode d'accueil du jeune enfant après les familles, parents ou grands-parents. On en dénombre 300 000 en France pour 860 000 enfants accueillis. Alors que 5% des assistantes maternelles ont plus de soixante ans, 15 % entre cinquante-cinq et cinquante-neuf ans avec une moyenne d'âge, quarante-six ans, assez élevée, 20 % des assistantes maternelles vont glisser rapidement vers la fin de leur activité. Et quand elles sont dans ce cas, les assistantes maternelles accueillent peu ou plus d'enfants.

En Région Centre, on compte 17 000 assistantes maternelles agréées pour 15 500 assistantes maternelles en activité avec une entrée dans la profession vers quarante ans et 50 000 enfants accueillis. C'est souvent après avoir fait autre chose ou quand on est dans l'impossibilité de trouver du travail, que l'on devient assistante maternelle. Il y a peut-être du renoncement derrière ce chiffre, mais cela reste à confirmer.

Au plan national, une assistante maternelle touche un salaire net mensuel, un des critères d'attractivité du métier, de 850 € en moyenne. Un tiers seulement des assistantes maternelles

gagne le SMIC ou davantage.

La loi du 27 juin 2005, entre autres, a accru la reconnaissance du métier avec une formation initiale préalable à la demande d'agrément. Le salaire minimum a été revalorisé avec des majorations pour les heures supplémentaires, l'accueil d'enfants nécessitant des soins spécifiques. Le temps légal de travail est de quarante-huit heures par semaine et les relais d'assistantes maternelles (RAM) bénéficient désormais d'un statut juridique.

Des actions de partenariat ont été menées avec l'ANPE sur la promotion du métier. Des évolutions ont également eu lieu à la CAF, au sein de la branche famille. Celle-ci a reconnu le rôle des RAM comme soutien à l'exercice du métier ainsi que la nécessité d'échanger autour des pratiques professionnelles.

Le métier a fait de gros efforts pour s'adapter aux besoins des familles, en termes d'horaires atypiques, d'accueil des enfants porteurs de handicap. Ce sont les assistantes maternelles, avant même les éducatrices de jeunes enfants pourtant formées à ce type d'accueil, qui s'occupent majoritairement de ces enfants handicapés.

Et pourtant, reste à faire reconnaître la dimension éducative de ce métier, condition probable de son attractivité et de sa reconnaissance sociale. Alors que l'accueil des deux, trois ans au sein de l'éducation nationale recule, les évolutions vont en ce sens car ces enfants risquent de revenir vers les assistantes maternelles. Et les relais d'assistantes maternelles pourraient être la première pierre d'un service public à la petite enfance.

- Assistante maternelle par choix

Isabelle Duru, *assistante maternelle à Restigné en Indre-et-Loire*

Je suis assistante maternelle depuis dix ans, par choix. Ce métier relationnel est passionnant, enrichissant et difficile. Il s'agit de poursuivre la tâche éducative des parents, d'éveiller les enfants à tout ce qui fait leur développement. Je suis agréée pour quatre enfants, mais je n'en prends que trois. C'est vraiment du travail, dix à onze heures par jour. Et multiplier le nombre d'enfants ne joue pas en faveur d'un accueil de qualité. Sur ma commune, je dépends d'un RAM très dynamique. Après la formation de départ, essentielle, alors que le domaine de la petite enfance bouge beaucoup, il faut continuer à se former. Avec le RAM, la formation continue, c'est possible mais le soir en dehors des heures de travail. Il faut être motivé.

J'ai l'impression que l'âge moyen des assistantes maternelles rajeunit, avec des femmes qui ont envie faire plein de choses.

- Une politique nationale difficile à mettre en place

Sylvie Le Chevillier, *responsable du pôle vie familiale et cadre de vie, CNAF*

La prise en compte des besoins familiaux concerne à la fois les besoins des parents et ceux des professionnels. En grande majorité, les assistantes maternelles accueillent des enfants à leur domicile parce que cela leur permet de concilier leurs propres besoins familiaux avec ceux des parents qui leur confient ces enfants. Les assistantes maternelles ne sont pas des travailleuses indépendantes mais bien les salariées de parents employeurs.

Face à la multiplicité des situations et des objectifs, il est assez difficile au niveau national, de mettre en place une politique de la petite enfance. On joue sur une diversité de l'offre, accueil individuel ou en structure collective, avec des financements différents, prestation de service unique, prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE) et des coûts différents pour les parents comme pour la collectivité.

On est également face à des besoins familiaux, territoriaux, de nature différente, des besoins complexes qui se mélangent les uns avec les autres. Quand on est sur des horaires atypiques, faut-il décider d'ouvrir des crèches avec des plages horaires très étendues ? Faut-il aller vers de

l'accueil collectif ou individuel, les traiter séparément comme on l'a longtemps fait ou aller vers de la mixité ? Où se situe vraiment l'intérêt de l'enfant, paramètre essentiel à prendre en compte ?

Regardons du côté des assistantes maternelles. Parmi les 30 % d'enfants de moins de trois ans accueillis à l'extérieur des familles, 70 % vont chez une assistantes maternelles, 30 % en accueil collectif.

Le mot assistante maternelle sous-entend que le professionnel vient assister la fonction maternelle. Ne vaudrait-il pas mieux parler d'assistant parental ? En tout cas, l'assistant n'est pas là pour se substituer aux parents, premiers éducateurs de l'enfant. Toute la difficulté de ce métier est là.

Et c'est aussi toute la difficulté pour nous, de proposer une offre qui corresponde à ces besoins variés avec une enveloppe budgétaire limitée, des professionnels qui exercent en général six à sept ans dans des logements de plus en plus petits avec des phénomènes de décohabitation. Quand le paysage bouge, il faut s'organiser différemment.

- Une condition essentielle pour l'emploi des femmes

Alain Ferreti, responsable du pôle petite enfance de l'Union nationale des associations familiales, UNAF

Le premier mode d'accueil du jeune enfant en France repose encore à 60 % sur les parents. Et la remise en cause du congé parental en son temps, avait posé la question de l'emploi, de l'emploi des femmes. Le principe de l'UNAF est de s'appuyer sur le libre choix, la complémentarité des services, mais aussi le développement de la solidarité familiale. À l'UNAF, on est très attentif à la qualité du service quand on parle de personne.

Les associations familiales gèrent un certain nombre de services sur les territoires, au quotidien. En milieu rural, il faut toujours se situer dans l'innovation sociale.

Parce qu'il n'y a pas ou peu de lieux de formation, que les assistantes maternelles ont des responsabilités de famille, il n'est pas facile de partir se former, encore moins d'avoir accès à la culture.

Un médecin de PMI, centre de protection maternelle et infantile, m'a dit en 1981 « mieux vaut une bonne maghrébine pour s'occuper d'enfants qu'un homme ». Voilà pourquoi j'ai passé un diplôme, pour prouver qu'un homme peut s'occuper d'enfants. C'est difficile parfois avec les maires des communes quand on veut ouvrir une crèche. Ces derniers ont l'air de se demander de quoi on se mêle.

La première difficulté pour l'emploi des femmes, réside dans la mobilité et le transport. Vient ensuite l'accueil des enfants pour pouvoir partir travailler l'esprit libre. Quand il y a stress, préoccupation, on a moins d'engagement au travail.

Très souvent, les professionnelles diplômées et qualifiées qui pourraient apporter de la ressource au niveau local, sont concentrées en milieu urbain, de même que les centres de formation. Ailleurs, c'est le désert. Il est important de se battre et l'UE a bien contribué à favoriser les formations, rencontres, échanges au niveau des plus petites zones rurales. Il n'y a pas de raison que ça se passe uniquement dans les villes avec tous les problèmes que cela entraîne.

La motivation est forte, mais il y a beaucoup d'obstacles pour accéder à ce métier. Appelée à se développer, la VAE, validation des acquis de l'expérience, est un excellent moyen pour valoriser la qualité des personnes.

- Les Maisons d'assistantes maternelles

Jean-Paul Brunet, président de la CAF de l'Eure-et-Loir

Voir aussi [annexes/CAFBRUNET280911](#)

Les maisons d'assistantes maternelles (MAM) font partie des nouvelles dispositions en matière de garde d'enfants. Elles s'inscrivent dans l'objectif gouvernemental de diversification des offres avec la création de 200 000 places supplémentaires d'ici 2012.

Les MAM consistent à rassembler sous un même toit jusqu'à quatre assistantes maternelles pour seize enfants, exerçants non plus à leur domicile, mais dans un lieu collectif.

Rompre l'isolement de l'assistante maternelle tout en favorisant l'éveil et la socialisation de l'enfant dans un espace protégé, proposer un local adapté aux enfants handicapés, s'adapter aux besoins particuliers des territoires ruraux, tels sont quelques-uns des avantages qu'apportent ces structures.

Au sein d'une MAM, les assistantes maternelles restent salariées des parents qui les emploient et qui continuent à percevoir la PAJE dans les mêmes conditions qu'un exercice à domicile.

Même si elles pourraient être soumises aux obligations réglementaires d'un établissement recevant du public, les MAM ne sont pas des structures collectives au sens classique des établissements d'accueil du jeune enfant. Parce qu'elles restent des « objets non identifiés », à mi-chemin entre collectif et individuel, leur mise en œuvre suscite des difficultés - il faut trouver des locaux adaptés, les aménager, payer les charges, loyers, chauffage - et des inquiétudes chez les professionnels de la petite enfance qui craignent une déqualification de leurs métiers.

En créant une charte des MAM, le Conseil général de l'Eure-et-Loire ainsi que la CAF, veulent essayer d'encadrer cette démarche.

7/ Accompagnement de la personne âgée : préconisations régionales

- L'Indre, un contexte particulier

Savina Alvarez, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Indre

Dans l'Indre, un département qui présente le taux de vieillissement le plus fort de la Région Centre, le développement des services à la personne s'appuie sur un contexte particulier. Il y a quelques années, près de 800 femmes embauchées dans le textile ont perdu leur emploi du fait de la fermeture des entreprises. Beaucoup ont rebondi dans les métiers de l'aide à domicile.

Alors que l'APA venait de se mettre en place, les services publics de l'emploi ont fait le lien entre ces différentes spécificités en développant peut-être plus qu'ailleurs la professionnalisation. De grosses associations se sont réparties le territoire afin de structurer l'offre qui présente moins de gré à gré sur le département, 48 %, qu'au niveau national, 60 %.

Comptant 4 000 salariés pour 1 000 ETP, l'aide à domicile est devenue la plus grosse entreprise de l'Indre. Curieusement, alors que sur ce territoire, on repère très vite les grosses structures, personne n'est capable d'évaluer le nombre de salariés du secteur. Cela nous renvoie à l'invisibilité du travail des femmes, à l'aveuglement de la société sur le sujet.

Les films tournés par Josiane représentent des outils d'action et d'illustration. Ils donnent à voir ce que sont ces métiers. Et je retrouve là une idée du care qui nous invite à agir, à voir et à faire. Donner la parole à ces femmes, c'est leur accorder une forme de reconnaissance. C'est également pour elles, le premier pas vers une réflexion sur leurs pratiques professionnelles.

L'idée de ces films est également de faire de la mixité à l'envers. On a tendance à pousser les femmes vers des métiers traditionnellement masculins au nom de la mixité. Mais l'on tient beaucoup moins le discours inverse, ce qui revient à valider la thèse de la hiérarchie entre les sexes. Si les femmes doivent aller vers des métiers masculins ce serait parce qu'ils sont implicitement plus intéressants.

Au-delà de la statistique, la présence d'hommes dans ces métiers, a un intérêt particulier. Si les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses parmi les personnes âgées dépendantes, il y a de plus en plus d'hommes. Le métier qui approche leur intimité n'est pas neutre pour une femme. Cela peut engendrer des violences sexuelles sur les femmes. Parce qu'il faut que des hommes s'emparent de ces métiers, il était important que ces films montrent des hommes qui s'y épanouissent, même en ayant transgressé le genre auquel ils appartiennent. Ces films montrent la réalité, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'on voudrait qu'elle soit. On s'est dit qu'il fallait changer l'image pour changer les représentations. Et quand on fait une projection, personne ne prête attention à ces hommes. Certains disent: « ils font comme les femmes ». D'autres ne voient pas de différence. Voilà déjà beaucoup d'idées reçues qui tombent.

- Le blog de Joëlle Pion, aide à domicile

J'ai créé ce blog parce que j'en avais marre d'entendre que les aides à domicile n'étaient que des illettrées, qu'elles ne savaient pas penser. Pourquoi les gens ne sauraient pas qu'on sait écrire une phrase sans faute, s'exprimer. Sur ce blog, je décompresse, j'explique ce métier dans le monde rural. Certaines choses font qu'on n'est pas toujours bien servies comme les autres.

<http://joanpi.skyrock.com>

- Des habitats collectifs, autogérés

Anne Labit, sociologue à l'université d'Orléans

Je mène une recherche sur un sujet qui, s'il se développait en France, pourrait conduire à la disparition de l'aide à domicile. Il s'agit des nouvelles formes d'habitat conçues, gérées par les personnes âgées elles-mêmes.

Il y a des seniors de plus en plus actifs et en meilleure santé, qui se disent : « la maison de retraite, c'est pas super. Vieillir tout seul chez soi non plus, même s'il y a des aides à domiciles formidables. Pourquoi ne pas réfléchir à une maison partagée, de la collocation, etc. ? »

Évidemment, l'aide à domicile ne disparaîtra pas, je plaisantais. Ces formes collectives autogérées ne plairont pas à tout le monde. Actuellement en Allemagne, en Suède, en Angleterre, ces initiatives prennent de l'ampleur. Si elles venaient à se développer en France, même avec beaucoup d'autonomie des personnes, elles nécessiteraient peut-être l'évolution ou l'apparition de nouveaux métiers. Ces formes d'habitat en deux mots, relèvent de la collocation entre étudiants et seniors, assortie d'entraide, ou entre seniors. On trouve aussi installées à l'étage d'une grande maison, deux familles qui se relayent, avec en bas, un espace réservé aux seniors. Existente également des copropriétés, des résidences intergénérationnelles, des maisons partagées avec une aide trois heures par jour.

Les métiers qui pourraient voir le jour relèveraient d'une aide au collectif. Il faut aider les personnes à se trouver. Monter un groupe qui va habiter ensemble nécessite toute une approche. Est ce qu'on va bien s'entendre ? Quelles sont les personnalités ? On peut avoir besoin d'aide pour se recruter, gérer les conflits. Ce dernier point est très important quand on s'auto-organise, dans les échanges intergénérationnels. L'idée est merveilleuse, mais on a

tellement de préjugés les uns sur les autres qu'il peut y avoir des conflits terribles sur le bruit, etc. Tout ça ne disparaît pas parce qu'on a un superbe projet. La médiation de groupe a un rôle à jouer.

- La formation en Région Centre, une réalité bien vivante

Alain Robin, chargé de mission responsable des formations sanitaires et sociales, Conseil Régional du Centre

Le Conseil régional a une double responsabilité, notamment vis-à-vis des jeunes qui sont ici puisque c'est la Région qui finance les écoles paramédicales, du travail social et qui accompagne les employeurs en matière de professionnalisation. Je voulais dire aux jeunes, intéressez-vous à l'ensemble de ces métiers.

Dans ce secteur, vous n'aurez jamais de chômage, avec un bémol pour la petite enfance. Vous aurez une diversité d'activités possibles, 100 000 emplois soit le premier employeur en Région Centre.

La formation est une réalité bien vivante dans notre région avec 1500 places de stage ouvertes tous les ans, un panel de formations de courtes durées. Alors que près de 80 % des VAE ont lieu dans ce secteur, cette branche professionnelle s'est emparée de la formation des adultes. Aujourd'hui, les problèmes concernent l'accès aux formations et ses périphéries. Il faut réfléchir ensemble pour que ces formations soient davantage accessibles sur ce territoire rural. La formation des aidants naturels, dont on n'a pas beaucoup parlé, est également essentielle à l'accompagnement des personnes âgées mais difficile à repérer, à accompagner.

Être formé ça prend du temps et il n'y a pas de formation sans reconnaissance. S'il y a un diplôme au bout, il y a une convention collective avec une rémunération en conséquence. Et ces métiers entérinés par un diplôme, doivent être reconnus par l'état. On parle beaucoup d'une loi sur la dépendance, elle est très longue à venir. Le coût de ces formations doit être pris en charge par la solidarité nationale.

Aujourd'hui, malgré les aides publiques, le premier financeur reste l'usager lui-même. Alors que la retraite moyenne stagne à 1 200 € par mois, que la prise en charge de l'aide à domicile coûte cher, il faut une reconnaissance nationale pour l'APA à 30 €, envers vos métiers et leurs compétences.

- Les missions de la MSA

Franck Darty, responsable du département développement social, CCMSA

Absent pour raison médicale, Franck Darty devait intervenir sur les missions de la MSA en matière de « développement sanitaire et social des territoires ruraux ».

Intervention disponible : [annexes/CAFBRUNET280911](#)

- Échange avec la salle

Gyslaine Jarmakowski

Je voulais revenir sur le message de Jean-Paul Brunet. Les MAM risquent de casser les autres formes d'accueil collectif avec les craintes que cela fait peser sur l'emploi des jeunes dans le domaine de la petite enfance, demain.

Une élue locale

Vice-présidente d'une communauté de communes en Indre-et-Loire

Nous voyons d'un œil défavorable l'arrivée de ces MAM. En tant que collectivité locale, nous

avons des contraintes que nous assumons avec un budget, des projets autour des structures multi-accueil, des RAM. Les MAM n'ont pas les mêmes contraintes, les mêmes exigences de qualifications. Elles vont à l'encontre des intérêts de la profession.

Savina Alvarez

J'ai interrogé les jeunes présents dans la salle, sur leurs perspectives d'évolution de carrière. Pour beaucoup, le passage par les métiers de l'aide à domicile représente un tremplin vers le métier d'aide-soignante. Ils ont compris et devancent la nécessaire intégration des métiers de l'aide à domicile dans le réseau de soins.

Ce métier, qui constituera un moment de leur carrière, ils souhaitent qu'il s'inscrive dans une forme de promotion sociale. Cela pose la question de la hiérarchie des métiers. Celui d'aide-soignante serait-il au-dessus des métiers de l'aide à domicile ?

Une auxiliaire de vie

Les jeunes préfèrent aller vers le métier d'aide-soignante qui offre davantage de temps plein. Les auxiliaires de vie, nous travaillons souvent à temps partiel. Quand le salaire représente un plus, un complément dans le foyer, ça va. Mais quand un jeune démarre, une vingtaine d'heures par semaine, c'est juste pour s'en sortir.

8/ Les questions des lycéens

Jocelyne Welker : partie prenante de ce colloque, les lycéens ont préparés un certain nombre de questions. Je laisse la parole à leurs représentants, **Amélie Esther** et **Jason Paillet**, tous deux *étudiants en BEP carrière sanitaire et sociale*.

- Le lien entre la personne aidée et l'aide à domicile est-il aussi fort que s'il s'agit de quelqu'un de la famille ?
- Comment réagir quand une personne nous parle de sa maladie et surtout quand celle-ci est incurable ?
- Comment réagir lorsque la personne âgée décède ?
- Faut-il s'attendre à beaucoup de difficultés ?
- Comment réagir quand la personne âgée tombe amoureuse de l'aide à domicile ?
- Avec combien de personnes peut travailler une aide à domicile durant une journée ?
- Combien de temps reste-t-on chez une personne ?

Jocelyne Welker : ces questions vont être transmises à des formateurs à même d'apporter une réponse complète aux préoccupations de ces jeunes, face à leur avenir. Mais la salle peut déjà apporter, si quelqu'un le souhaite, un début de réponse.

Benoît Colin

Directeur à domicile 45

Le nombre de personnes prises en charge par une aide à domicile varie chaque jour et peut aller jusqu'à huit dans la journée, c'est déjà beaucoup.

On essaye de ne pas descendre trop bas dans la durée d'intervention. Certaines personnes comme les financeurs, pensent qu'un quart d'heure est suffisant pour une toilette. En un quart d'heure, on n'a pas le temps, ne serait-ce que de dire bonjour. Et on devient maltraitant presque à coup sûr. Une demi-heure c'est le minimum, on préfère que ça dure une heure.

Alain Robin

Toutes les réponses aux questions ne figurent pas dans les bouquins. Démarrer son activité

professionnelle par des contrats à durée déterminée dans une structure d'aide à domicile peut se révéler extrêmement formateur.

9/ Quelles solidarités pour demain en Région Centre ?

- Les chiffres des services à la personne

Dominique Perrin, INSEE

En Région Centre, le recours aux services à la personne est plus élevé que sur la France entière avec des disparités suivant les départements. Entrent en ligne de compte, l'implantation des structures, des éléments liés au vieillissement et à la densité de population. En matière d'évolution du secteur, les scénarios de projection doivent tenir compte du taux d'évolution du vieillissement de la population, de l'apport d'actifs, etc. de l'évolution des aides fiscales, une variable très importante.

Diaporama : [annexes/2011-09-26 ColloqueServices PersonneDRDF.ppt](#)

- « Petits arrangements avec la vie »

Brigitte Croff, professeure associée consultante et responsable de la société « Brigitte Croff et associés »

Voici les résultats d'une étude réalisée, il y a quatre ans et demi en Région Centre sur les services à la personne, outils de la qualité de vie au sein des territoires.

La direction de l'emploi et le DCRA, centre de ressource qui accompagne le secteur de l'économie sociale et solidaire, attendaient que l'on définisse des pistes de développement suivant le besoin des territoires.

On a travaillé sur l'émergence de nouvelles activités en préconisant un développement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Alors que les nouveaux besoins se posent en termes de services de confort, avec des enjeux d'ouverture à la concurrence, comment redéployer l'activité tout en continuant à faire de la cohésion ?

Voir diaporama : [annexes/InterventionBC26septembre2011.ppt](#)



LDM
LES DEUX MEMOIRES

s'engage
l'Europe
en région Centre
avec le FSE

10/ Conclusions

- Une journée à poursuivre

Gyslaine Jarmakowski

Je n'ai guère envie de conclure cette journée qui ne doit pas être considérée comme suffisante. Je préfère penser qu'elle va permettre d'engager un processus d'amélioration.

Au sein du secteur des services à la personne, ce colloque a montré que les problèmes sont nombreux. Et que nous n'avons pas de solutions toutes faites.

Pour travailler sur la valorisation de ces métiers, qui concerne un nombre d'emplois important, avec des enjeux d'aménagement du territoire, il faut modifier nos approches et nos

réponses. On ne peut pas imaginer que les acteurs de ce secteur ne puissent vivre décemment. La professionnalisation et la formation sont importantes car on ne naît pas avec un balai dans la main. S'occuper de personnes âgées ou d'enfants n'est pas quelque chose d'inné. Le Conseil régional a un rôle important à jouer dans ce domaine. Et les films réalisés par Les deux mémoires, peuvent servir à engager un débat qui doit être mené main dans la main avec les associations de ce secteur. Je remercie Les deux mémoires de s'être investie sur le sujet des services à la personne, avec son regard à elle.

- Sur la voie de la parité

Anne Jonquet, présidente de l'association *Les deux mémoires*

Je voudrais reprendre la conclusion d'Éric Fiat, philosophe sur l'importance de la mémoire. Il a fait une confusion très intéressante entre le nom de notre association, Les deux mémoires, et le titre de ce colloque. Reposant sur un travail d'équipe, la démarche de notre association relève d'une démarche éthique qui rejoint les conclusions d'Éric Fiat.

Si les métiers des services à la personne nécessitent de la mixité, sur la voie de l'égalité, le chemin est encore long. Mais la valorisation de ces métiers ne peut se faire que dans l'égalité. Et les films réalisés par l'association représentent des outils valorisant ces services à la personne.

J'ai été ravie de voir qu'à la tribune aujourd'hui, les lycéens étaient représentés par une fille et un garçon. Cet exemple de mixité bouscule déjà nos certitudes tout comme la richesse des interventions de ce colloque. Avec la présence de Josiane, réalisatrice et de Roger, directeur de production, l'association Les deux mémoires est également engagée sur le chemin de la parité.



Cette opération est cofinancée par le Fonds Social Européen